

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

**AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA  
DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR  
L'UNION INTERPROFESSIONNELLE DU VIN DE CAHORS (UIVC)**

L'UIVC a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif aux cotisations interprofessionnelles pour la période du 01/01/19 au 31/12/21.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « UIVC 2019-2021 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

# Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors

---

## Avenant à l'accord interprofessionnel Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021

Conclu dans le cadre de l'Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors

### COTISATION INTERPROFESSIONNELLE Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021

Afin d'assurer ses missions l'Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors décide en application des dispositions de l'article 14 de l'accord interprofessionnel triennal susvisé, le taux de cotisation suivant.

La cotisation interprofessionnelle est fixée à :

**4.48 euros/hl H.T. - TVA 20 % - 5.38 euros/hl T.T.C. )**  
*Pour les 5 derniers millésimes  
et les millésimes antérieurs appelés « vieux millésimes »*

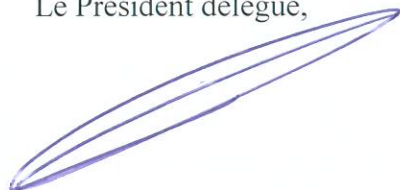
#### Sont exonérées de cotisation interprofessionnelle :

- les bouteilles offertes pour la dégustation

Cet accord a été conclu lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2018 à l'unanimité des deux collègues.

Fait à Cahors, le 12/09/2018

Le Président délégué,



P. VERHAEGHE

Le Président,



M. BERENGER

<b>Organisation interprofessionnelle :</b> <b>UNION INTERPROFESSIONNELLE DU VIN DE CAHORS</b>	<b>U.I.V.C.</b>
<b>Période</b>	<b>01/01/2019 au 31/12/2019</b>
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés. Budget général : <b>582 400 € HT</b> <b>130 000 HL X 4.48 € HT</b>
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) :  - Plateforme informatique impression et envoi des courriers et formulaires  - Intelligence économique : veille médiatique (presse, web), économique (stats export not.), concurrentielle (benchmark)  - Panels CNIV et Vin et Société via l'IVSO par convention.	<b>21 000 €</b>  <b>16 500 €</b>  <b>32 165 €</b>
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u> Objet et description de la ou les action(s) :  - Promotion internationale (Etats-Unis notamment)  - Promotion nationale  - Promotion locale (Destination Cahors Malbec et Cahors Malbec Lounge)	<b>15 000 €</b>  <b>181 000 €</b>  <b>82 350 €</b>
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u>	

Objet et description de la ou les action(s) :

k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;

Objet et description de la ou les action(s) :

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;

Objet et description de la ou les action(s) :

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;

Objet et description de la ou les action(s) :

n) gestion des sous-produits.

Objet et description de la ou les action(s) :

## II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

**4.48 euros H.T. l'hectolitre commercialisé viticulture et négoce ressortissants de l'Interprofession du vin Cahors.**

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle  
le Président délégué,  
P. VERHAEGHE

Le Président,  
M. BERENGER

Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors  
Villa Cahors Malbec  
Place François Mitterrand  
46000 CAHORS  
Apc: 9412Z  
Siret 32313973300030  
FR 47323139733



<b>Organisation interprofessionnelle :</b> UNION INTERPROFESSIONNELLE DU VIN DE CAHORS	U.I.V.C.
<b>Période</b>	01/01/2020 au 31/12/2020
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés. Budget général : 627 200 € HT 140 000 HL X 4.48 € HT
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
- Plateforme informatique impression et envoi des courriers et formulaires	21 000 €
- Intelligence économique : veille médiatique (presse, web), économique (stats export not.), concurrentielle (benchmark)	16 500 €
- Panels CNIV et Vin et Société via l'IVSO par convention.	32 165 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
- Promotion internationale (Etats-Unis notamment)	15000 €
- Promotion nationale	181 000 €
- Promotion locale (Destination Cahors Malbec et Cahors Malbec Lounge)	80763 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u>	

Objet et description de la ou les action(s) :

k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;

Objet et description de la ou les action(s) :

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;

Objet et description de la ou les action(s) :

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;

Objet et description de la ou les action(s) :

n) gestion des sous-produits.

Objet et description de la ou les action(s) :

## II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

**4.48 euros H.T. l'hectolitre commercialisé viticulture et négoce ressortissants de l'Interprofession du vin Cahors.**

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle  
le Président délégué,  
P. VERHAEGHE



Le Président,  
M. BERENGER



Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors  
Villa Cahors Malbec  
Place François Mitterrand  
46000 CAHORS  
Ape: 9412Z  
Siret 32313973300030  
FR 47323139733

<b>Organisation interprofessionnelle :</b> <b>UNION INTERPROFESSIONNELLE DU VIN DE CAHORS</b>	<b>U.I.V.C.</b>
<b>Période</b>	<b>01/01/2021 au 31/12/2021</b>
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés. Budget général : <b>672 000 € HT</b> <b>150 000 HL X 4.48 € HT</b>
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>  Objet et description de la ou les action(s) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateforme informatique impression et envoi des courriers et formulaires <span style="float: right;"><b>21 000 €</b></span></li> <li>- Intelligence économique : veille médiatique (presse, web), économique (stats export not.), concurrentielle (benchmark) <span style="float: right;"><b>16 500 €</b></span></li> <li>- Panels CNIV et Vin et Société via l'IVSO par convention. <span style="float: right;"><b>32 165 €</b></span></li> </ul>	
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion internationale (Etats-Unis notamment) <span style="float: right;"><b>15000 €</b></span></li> <li>- Promotion nationale <span style="float: right;"><b>181 000 €</b></span></li> <li>- Promotion locale (Destination Cahors Malbec et Cahors Malbec Lounge) <span style="float: right;"><b>75 030 €</b></span></li> </ul>	
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u>  Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u>	





Objet et description de la ou les action(s) :

k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;

Objet et description de la ou les action(s) :

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;

Objet et description de la ou les action(s) :

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;

Objet et description de la ou les action(s) :

n) gestion des sous-produits.

Objet et description de la ou les action(s) :

## II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

**4.48 euros H.T. l'hectolitre commercialisé viticulture et négoce ressortissants de l'Interprofession du vin Cahors.**

signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle  
le Président délégué,  
P. VERHAEGHE



Le Président,  
M. BERENGER



Union Interprofessionnelle du Vin de Cahors  
Villa Cahors Malbec  
Place François Mitterrand  
46000 CAHORS  
Ape: 9412Z  
Siret 32313973300030  
FR 47323139733